



Bretagne Vivante

19, Rue de Gouesnou
29 200 Brest



GEOCA

18C, Rue du Sabot
22 440 Ploufragan



LPO Bretagne

5, Rue du Morbihan
35 700 Rennes



Vivarmor Nature

18C, Rue du Sabot
22 440 Ploufragan

A Mr le Préfet des Côtes-d'Armor
Préfecture des Côtes-d'Armor
1, Rue du Parc
22 000 Saint-Brieuc

Objet : Demande d'information et de mesures préventives concernant l'épisode de grippe aviaire dans le département des Côtes-d'Armor

Copie : Office Français de la Biodiversité, DREAL Bretagne

Monsieur le Préfet,

Vous n'êtes pas sans connaître la teneur dramatique de l'épisode de grippe aviaire qui touche actuellement une grande partie de l'hémisphère nord et qui a particulièrement atteint l'avifaune sauvage du département des Côtes-d'Armor depuis le début du mois de juillet 2022. Cette mortalité s'est notamment traduite par de nombreux oiseaux échoués sur les plages porteurs de la maladie. Des procédures de ramassage ont été mises en place dans le cadre d'un Arrêté dont la dernière version à notre connaissance date du 12 août dernier (AP 2022-493).

Depuis cette date, la situation s'est encore considérablement dégradée. La colonie nicheuse de Fou de Bassan de la Réserve Naturelle des Sept-Iles est aujourd'hui décimée et les cadavres se comptent par milliers aussi bien sur la colonie que sur l'ensemble des plages du département. D'autres espèces sauvages sont touchées, y compris en dehors du littoral. Des centaines à milliers d'oiseaux mourant ou de cadavres sont observés ou signalés sur le littoral avec un public qui reste très peu informé de la situation et des procédures. Les services de surveillance sanitaires rappellent pourtant dans leur dernier bulletin la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires : « *Face aux mortalités groupées observées dans l'avifaune sauvage sur le littoral nord de la France, et afin d'éviter toute recrudescence de foyers au sein du compartiment domestique, le ministère appelle à une vigilance renforcée en*

matière de biosécurité et de détection clinique de tous les acteurs, professionnels ou particuliers, et à limiter au maximum les déplacements des animaux au sein des départements touchés « (BHV-SI du 06/09/22).

Nos quatre associations, agréées au titre de la Protection de l'Environnement, ont pour missions l'étude et la protection de l'avifaune sauvage à travers le département des Côtes-d'Armor. A ce titre, nous demandons à être informés de la situation. Nous n'avons en effet reçu que très peu d'informations officielles (un seul mail reçu de la DDPP en juillet 2022), alors même que nous sommes sollicités par le public et par nos partenaires. Surtout, nous coordonnons de nombreux suivis ou études (en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité) sur les colonies d'oiseaux marins qui sont les premières victimes de l'épidémie. Nous proposons bien évidemment notre collaboration à d'éventuels groupes de travail ou réflexions à mener sur la gestion de cette crise sans précédent. Nos connaissances scientifiques sur l'avifaune sauvage et nos réseaux d'observateurs sont mobilisables.

Dans un premier temps, nous souhaiterions avoir accès aux données de mortalité et d'observation récoltées par les services départementaux et régionaux de l'OFB : dates, lieux d'observation, espèces concernées, âge, état lors de la découverte (vivant/mort). Ceci afin de pouvoir adapter nos renseignements et bases de données, mais aussi assurer la sécurité et la formation de nos salariés qui sont en première ligne lors de leurs suivis sur les oiseaux marins.

Dans un second temps, nous demandons à ce que des mesures supplémentaires d'urgence soient prises immédiatement et notamment la suspension immédiate de lâchers dans la nature d'oiseaux originaires d'élevage (lâchers cynégétiques de faisans, perdrix, canards colverts, utilisation d'appellants de chasse...), à l'instar de ce qui est mis en place dans d'autres pays européens comme la Grande-Bretagne, et compte tenu de l'importance quantitative des lâchers, de la dispersion sur l'ensemble du territoire de ces lâchers et des risques majeurs de contamination au travers de la faune sauvage comme des élevages avicoles.

“18.6 Game bird releases

18.6.1 Release of game birds is not permitted in disease control zones surrounding infected premises where avian influenza has been confirmed in poultry or other captive birds (England: Schedule 4, paragraph 13 SI 2006/2702; Wales: Schedule 4, paragraph 13 SI 2006/2927). Definitive requirements within disease control zones currently in force can be found for England on GOV.UK in the Avian Influenza Cases and Disease Control Zones in England guidance and in Wales on GOV.WALES in the Avian Influenza Latest Situation Update guidance. The location of disease control zones currently in force can be viewed using the APHA avian influenza interactive map.” Extrait du plan d'action Mitigation Strategy for Avian Influenza in Wild Birds in England and Wales. 31 août 2022.

Une réflexion plus globale doit être menée sur les mois à venir sur les risques encourus pour la faune sauvage durant la période hivernale et la prochaine saison de reproduction afin d'anticiper les mesures de gestion. Nous travaillons notamment depuis 2017 à la sensibilisation du grand public sur les

zoonoses liées au nourrissage des oiseaux en hiver (mangeoires) qui touchent de manière significative plusieurs espèces comme le Verdier d'Europe. Il est tout à fait possible que les souches de gripes aviaires viennent à se développer dans ce même schéma.

Il nous semble donc urgent de confronter l'important travail réalisé sur la faune domestique par les services vétérinaires et épidémiologistes et les suivis des structures travaillant localement sur l'avifaune sauvage comme nos associations, les gestionnaires d'espaces naturels et les laboratoires scientifiques.

Dans l'attente de vos réponses à ces questions, veuillez agréer, monsieur le Préfet, nos sentiments respectueux.

La présidente de
Bretagne Vivante
Gwénola Kervingant



La Présidente du
GEOCA
Brigitte Maltet



Le Président de la LPO
Bretagne
Laurent Pélerin



Le Président de
Vivarmor Nature
Hervé Guyot

